



Projet pédagogique *2018*

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance-Jeunesse » de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr www.villargelle.fr

1

Sommaire

▪ Introduction	3
▪ Objectifs éducatifs	3
▪ Objectifs généraux et opérationnels.....	4
▪ Moyens utilisés.....	5
▪ Conventions de partenariat.....	7
▪ Fonctionnement.....	7
▪ Protocole de surveillance.....	9
▪ Le rôle de l'équipe d'encadrement	11
▪ Les relations.....	12
▪ L'évaluation.....	12

Introduction

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement est géré depuis novembre 2013 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance-Jeunesse » de Villargelle. Il tend à développer sa fonction éducative à travers l'activité de loisirs. Ses démarches et ses objectifs s'appuient sur l'article 7 de la déclaration des droits de l'enfant :

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientés vers des fins visées par l'éducation : La société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

L'accueil de Loisirs est ouvert de 8h à 18h aux enfants de 3 à 14 ans. Il a une capacité d'accueil de 85 places lors des vacances d'hiver, de printemps et d'automne et 150 en été. Il accueille les enfants de Châteaurenard, Noves et les Paluds de Noves.

La structure se situe dans un domaine champêtre et arboré de 5000 m².

L'équipe de direction souhaite instaurer une relation conviviale basée sur le respect et la communication entre tous les acteurs de l'accueil de loisirs (enfants, parents, intervenants, ...)

Objectifs éducatifs

La région Provence Alpes Côte d'Azur se compose de 6 départements, les Bouches-du-Rhône (13), le Var (83), le Vaucluse (84), les Hautes-Alpes (05), les Alpes-de-Haute-Provence (04) et les Alpes-Maritimes (06). Ces départements regroupent 963 communes, pour un total de 4,965 millions habitants (1^{er} janvier 2014). La région PACA est riche par sa diversité naturelle et son patrimoine culturel.

Son environnement naturel est exceptionnel. D'ouest en est, près de 900 km de côtes bordent la Méditerranée. Sur les régions littorales, se succèdent les rivages bas (la Camargue et la Crau) et les hautes falaises des calanques. Au nord et à l'est, les régions montagneuses s'imposent. Les vallées glacières des Hautes-Alpes culminent à 4 102 mètres. Entre ces deux grands ensembles, se situe la Provence intérieure, formée de collines et de coteaux.

Des dizaines de sites naturels sont à découvrir, la Camargue, les Gorges du Verdon, les Calanque, le Mont Ventoux,... Ainsi qu'un patrimoine culturel vaste, le Palais des Papes, les Antiques de Saint Remy de Provence, les arènes d'Arles, le pont d'Avignon...

La région PACA c'est aussi, 7 parcs naturels régionaux, 4 parcs nationaux, 5 réserves naturelles nationales, 5 réserves naturelles régionales et 3 réserves de biosphère.

Le territoire à également une histoire culturelle très riche. La région PACA, grâce à ses lieux remarquable et son climat agréable, a attiré de nombreux artistes, tel que Pablo PICASSO, Vincent VAN GOGH, Henri MATISSE,... Des artistes sont originaires de la région, tels que Alphonse DAUDET, Frédéric MISTRAL, Marcel PAGNOL, Paul CEZANNE,...

L'ACM de Villargelle étant implanté au cœur de la région, sur la commune de Noves, au Nord des Bouches-du-Rhône.

Le SIVU a désiré mettre en avant les qualités autant culturelles que naturelles de notre région.

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle

3

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance-Jeunesse » de Villargelle

Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47

enfanceloisirsvillargelle@orange.fr www.villargelle.fr

Il est crucial, par le biais de différentes actions, de faire prendre conscience aux Provençaux*, du potentiel exceptionnel de leur territoire et de ce qu'il a à offrir. Afin de pouvoir profiter pleinement de toutes ses richesses. Mais surtout, respectueusement, pour permettre aux générations futures de bénéficier également de cet environnement unique.

* la région n'a pas de gentilé unanimement accepté, mais on utilise généralement Provençaux, ou parfois le néologisme Pacaïen à partir de l'acronyme PACA

Objectifs généraux

- ✓ Acquérir des connaissances sur notre région
- ✓ Promouvoir la découverte de notre région
- ✓ Renforcer les liens entre les enfants et aussi avec les adultes par l'échange de savoir, savoir-faire et savoir-être
- ✓ Permettre à l'enfant de vivre son temps de loisirs dans un cadre épanouissant

Objectifs opérationnels

✓ *Favoriser la transmission des connaissances de la région:*

- Découvrir le tissu associatif régional promouvant les traditions
- Apprendre les us et coutume de la région (cuisine, langue,...)
- Connaître notre région (géographie, topographie, histoire,...)

✓ *Développer les pratiques qui ouvrent à la culture et à la nature*

- Découvrir les différentes traditions sportives de la région
- Initier les enfants à diverses actions culturelles par le biais d'association locale
- Mettre en place des activités et jeux ludiques extérieur
- Découvrir les différents sites naturels et culturels de la région

✓ **Promouvoir les connaissances de chacun**

- Permettre aux enfants d'apporter leur savoir et leur savoir-faire
- Aider les enfants à trouver leur propre identité au sein de ce territoire
- Proposer des activités et sorties attractives

Moyens utilisés

Moyens humains :

Le personnel dépend de l'effectif d'enfants accueillis selon les périodes de vacances. De manière générale, il comprend :

- 1 directrice
- 1 directeur (rice) adjointe
- 1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Cette équipe d'animation comprend au moins 50% de diplômés BAF A (ou équivalent) et maximum 20% sans formation. Le nombre de stagiaires pratiques BAF A dépendra de ces deux impératifs.

- 4 ou 5 agents municipaux chargés de l'entretien des locaux et de la restauration. Ces derniers sont mis à disposition par les mairies de Châteaurenard et de Noves.

Modalités de recrutement :

La directrice est chargée de répondre à toutes les candidatures et de recruter en fonction des besoins de la structure. Les animateurs sont engagés sur une durée déterminée suite à un entretien oral (accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation) et d'une période d'essai. Tout animateur devra fournir obligatoirement :

- Une fiche de renseignements
- La photocopie de ses vaccinations à jour
- Son numéro de sécurité sociale
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (de moins de 3 mois)
- Une copie de son diplôme BAF A (ou fiche de stage)
- Une photocopie de sa carte d'identité
- Une attestation d'aptitude à travailler en collectivité

Les agents mis à disposition par les mairies seront tenus de remettre à la directrice les informations suivantes :

- Une fiche de renseignements
- La photocopie de ses vaccinations à jour
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (de moins de 3 mois)
- La copie de leur diplôme ou qualification

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance-Jeunesse » de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr www.villargelle.fr

Moyens matériels :

Un local de 250m² qui comprend :

- Une grande salle d'activité (ou réfectoire pour les petites vacances)
- Une petite salle d'activité qui peut servir, suivant les besoins, pour les activités ou comme salle de sieste
- 2 « salles animateurs » qu'ils stockent leur matériel et préparent leurs activités
- Un bureau pour la direction comprenant un sanitaire et une douche
- Des sanitaires
- Une cuisine

⇒ Un vaste parc naturel autour de la structure, exploité pour toutes les activités extérieures.

⇒ Un gymnase mis à disposition par la mairie de Noves pour des activités sportives intérieures ou en cas d'intempéries (salle de l'Espacier)

⇒ Des espaces d'accueil mis à disposition par les mairies de Noves et de Châteaurenard afin de récupérer les enfants à Châteaurenard, Noves et les Paluds de Noves.

Partenaires pédagogiques :

- Les bibliothèques et médiathèques de Châteaurenard et Noves.
- Le CNEA, le journal de l'Animation, ...
- Tous les intervenants, associations et structures, culturelle, artistique, sportive et manuelle, entrant dans la constitution d'activités pédagogiques et ludiques, au bénéfice de la mise en œuvre de présent projet.

Outils d'information et de relation aux familles :

- Les plaquettes de projet d'animation
- Les tableaux d'affichage à consulter régulièrement aux différents points d'accueil
- Les plaquettes distribuées dans les écoles à chaque période de vacances scolaires
- Les sites des mairies de Châteaurenard et Noves

Le site www.villargelle.fr permet de retrouver l'ensemble des documents concernant l'ACM

- Le fonctionnement de la structure
- Le dossier d'inscription ainsi que les pièces à fournir
- Les projets éducatifs et pédagogiques
- Les activités proposées
- Une galerie photos
- Le règlement intérieur

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance-Jeunesse » de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr www.villargelle.fr

Convention de partenariat

La CAF:

Cette institution permet aux familles allocataires de la CAF des Bouches du Rhône de bénéficier d'aides au séjour en Accueil de Loisirs pour les enfants qui fréquentent la structure de Villargelle. Nous avons signé un contrat Enfance Jeunesse qui permet de subventionner de nouveaux projets.

Depuis janvier 2011, afin de répondre aux exigences de la CAF, nous sommes passées aux tarifs journaliers en fonction du quotient familial en signant la convention LEA (Loisirs Equitables et Accessibles à tous)

La DDCS:

L'accueil de Loisirs de Villargelle est un établissement qui répond la législation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône. Il est déclaré au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Populaire et reçoit un agrément.

La PMI:

Nous sommes en contrat avec un service qui nous conseille pour certaines démarches sociales. C'est la Protection Maternelle Infantile qui après visite, délivre auprès de la DDCS l'agrément d'accueil des enfants de 3 à 5 ans.

Fonctionnement

Présentation d'une journée type :

▪ **De 8h00 à 9h00 :** *Accueil du matin*

Les enfants sont accueillis sur les points d'accueil dans leur commune de résidence : le gymnase du stade de Coubertin à Châteaurenard, la salle de l'Espace à Noves, et l'aire de jeux aux Paluds de Noves.

▪ **De 9h00 à 10h00 :** *Transport et accueil au Centre*

Les bus acheminent les enfants sur le site du Centre de Villargelle. Les animateurs accueillent les enfants par tranche d'âge et font l'appel par groupe. La direction fait ensuite le point avec chaque responsable de groupe et donne les informations en cuisine en tenant bien compte des régimes particuliers.

▪ **De 10h00 à 12h00 :** *Déroulement des activités :*

La préparation, l'aménagement des locaux, le nettoyage du matériel et le rangement font partie intégrante de l'activité.

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance-Jeunesse » de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr www.villargelle.fr

7

- **De 12h00 à 13h00 : Repas**

Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables. Les animateurs veillent à faire respecter le calme. Le repas doit être un moment calme et convivial.

- **De 13h00 à 14h00 : Temps calmes**

Ils sont consacrés aux activités calmes : lecture, jeux de société,...

Ce sont des temps qui permettent aux enfants de se détacher du groupe pour se retrouver.

Les enfants qui le souhaitent peuvent également jouer à l'extérieur (balles, structure de jeux,...), mais toujours sous la surveillance des animateurs. C'est un temps qui doit être réfléchi et préparé par les animateurs comme toute autre activité.

- **De 14h00 à 16h30 : Déroulement des activités** (cf. activités du matin)

- **De 16h30 à 17h00 : Goûter**

Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables. Comme pour le repas, les animateurs veillent à faire respecter le calme.

- **De 17h00 à 17h30 : Appels du soir**

Les animateurs regroupent les enfants et les répartissent dans les bus en fonction de leur commune de résidence. Ils vérifient que les enfants repartent avec toutes leurs affaires.

- **De 17h30 à 18h00 : Accueil du soir**

Les animateurs et les enfants sont ramenés aux points d'accueil. Lorsque les parents récupèrent l'enfant, les animateurs doivent être à même de leur donner toutes les informations de la journée. Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes habilitées (mentionnées dans la fiche de renseignements).

Les accueils du matin et du soir sont un moment important de la journée : ils permettent à l'équipe d'animation et aux parents de pouvoir se rencontrer et d'échanger.

Cette « journée type » peut être modifiée par les animateurs, en concertation avec la Direction, suivant les spécificités de leurs projets d'animation.

Protocole de surveillance

L'équipe d'animation doit être attentive à chaque enfant pendant TOUS les temps de vie quotidienne : accueil matin & soir, activités, sorties, repas midi & goûter, temps calmes, passages aux toilettes,...

Accueil matin :

Un animateur doit accueillir les enfants et les parents (renseignements, papiers administratifs,...) Les autres animateurs doivent proposer des jeux (dessin, lecture,...). L'appel doit être effectué avant chaque départ au bus.

Arrivée sur le centre :

L'équipe d'animation doit diriger les enfants vers leur groupe (3-4ans / 5-6ans / 7-8ans / 9-14ans). Une pièce est affectée à chaque groupe, pour que chaque enfant puisse y déposer ses affaires. L'animateur responsable doit faire l'appel de son groupe avant de commencer toute activité et faire parvenir les feuilles d'appel au bureau avant 10h

Activités et sorties :

L'équipe d'animation doit rester avec son groupe tout le temps des activités ou de la sortie (réglementation pause). Elle doit proposer et animer les activités, encadrer et aider lors des ateliers menés par les intervenants. Pour les sorties, les animateurs doivent veiller à leur bon déroulement (calme, sécurité, respect des locaux, ...)

Repas midi & goûter :

Chaque groupe a une ou plusieurs tables attribuées avec le nombre exact de couverts. Un animateur est présent à chaque table pour faire respecter le calme. Le repas doit être un moment de détente, et amener enfants et animateurs à avoir une relation d'échange. Les enfants doivent contribuer au rangement et au nettoyage des tables ; cela peut être géré par des plannings préalablement établis avec les enfants.

Pause :

Un planning a été instauré entre le bureau et l'équipe d'animation afin de permettre à chaque animateur de bénéficier d'une pause. Un premier groupe d'animateurs sera en pause de 12h à 13h et l'autre groupe de 13h à 14h.

Les animateurs en pause de 12h à 13h mangent avec l'équipe de direction dans une salle affectée à cet effet, et seront de ce fait de surveillance de

13h à 14h. Tous les jours, une rotation des groupes sera faite, pour permettre à chaque animateur et au bureau de pouvoir manger ensemble dans une ambiance calme et détendue, favorisant le dialogue et permettant de faire remonter d'éventuels problèmes, idées novatrices, ...

Passage aux toilettes :

Après le repas, les enfants passent aux toilettes groupe par groupe, accompagnés d'un animateur pour éviter la cohue et surveiller que chaque enfant se lave bien les mains.

Appel du soir :

Après le goûter et le passage aux toilettes, les enfants retournent dans la pièce attribuée à leur groupe. Des animations calmes doivent leur être proposées (lecture, dessin, jeux de société,..). L'animateur doit refaire l'appel de chaque groupe.

Il doit veiller à ce que ce que les enfants repartent avec leurs affaires (gants, écharpe, bonnet, veste, sac, ...)

Deux animateurs de Noves seront détachés de leur groupe pour aller chercher les enfants Novais (groupe par groupe) 9-14ans / 7-8ans / 4- 5ans / 3-4ans (classeur d'appel par village).

Cette organisation est nécessaire et obligatoire pour le bon déroulement de l'appel.

Le même fonctionnement sera effectué pour les enfants Châteaurenardais.

Le bus :

Un animateur doit rentrer dans le bus avant les enfants pour pouvoir les placer. Un autre animateur doit se placer à l'entrée du bus et compter les enfants. Pendant ce temps, le reste de l'équipe d'animation surveille les enfants faisant la queue. Il est impératif de recompter les enfants avant le départ du bus et au retour du bus, mais également de vérifier qu'ils n'aient rien oublié dans le bus.

Les animateurs doivent être placés dans le bus de la manière suivante :

1 animateur à l'avant du bus, 1 au milieu et 1 au fond. Répartir les animateurs de manière à faire respecter le calme et pour mieux surveiller les enfants. L'animateur placé au fond aura la responsabilité de vérifier le bus après la sortie des enfants.

Pharmacie:

Chaque soin doit être retranscrit sur un cahier prévu à cet effet (nom, prénom, âge, nature du soin,...). L'équipe d'animation doit se munir de la pharmacie pour toutes les sorties et activités en dehors du Centre. Tous les soirs, l'animateur référant doit ramener et vérifier l'état de la pharmacie, et faire remonter les informations à l'équipe de Direction.

- Les pharmacies bus restent à l'intérieur des bus.

- Les pharmacies de Noves et Châteaurenard restent avec les caisses de jeux sur les lieux d'accueil

Les déplacements:

Pour tous déplacements sur une route, rue, ... les enfants doivent être deux par deux en rang (dans certains cas, ils peuvent se déplacer en file indienne). Un animateur doit ouvrir la marche et un autre la fermer.

Passages piétons : 2 animateurs doivent se placer de chaque côté du passage, et un autre à l'arrivée pour réceptionner les enfants. Pour chaque déplacement, sortie ou activité, les enfants doivent être comptés avant et après.

Le rôle de l'équipe d'encadrement

La direction du Centre de Loisirs de Villargelle doit :

- Garantir le respect du projet éducatif et du présent projet pédagogique.
- Assurer la sécurité physique et morale de l'ensemble des acteurs du Centre de Loisirs
- Assurer les fonctions administratives, logistiques et relationnelles du Centre.
- Permettre aux animateurs d'avoir un suivi régulier de leurs méthodes d'animation.
- Assurer la communication au sein de l'équipe par le biais de réunions et d'entretiens individuels.
- Faire le lien entre parents, partenaires, équipes d'animation, membres du Conseil d'Administration, et tous les autres acteurs potentiels.
- Assurer son rôle de formateur auprès des animateurs.

Les animateurs doivent être :

- Garants de la sécurité physique, physiologique et morale des enfants.
- Garants des thèmes proposés, des activités mises en place.
- En capacité de s'adapter à toutes les situations.
- Disponibles et à l'écoute des enfants, des intervenants et des parents.
- Respectueux des personnes, des locaux, des horaires, du matériel, ...
- Soucieux de la réglementation en vigueur
- Joueurs et investis dans les activités et les thèmes proposés.

Les relations

Les relations au sein de l'équipe d'encadrement :

Le fonctionnement mis en place cette année (roulement de pause) permet à l'équipe de direction et d'animation de pouvoir tous les jours passer un moment de calme ensemble, dans une ambiance conviviale. Ce temps de pause sert aussi à dialoguer et faire remonter les informations et les problèmes éventuels.

Les relations animateurs-enfants :

Il faut être vigilant au vocabulaire et au comportement des enfants. Parallèlement, les animateurs doivent être attentifs au vocabulaire qu'ils emploient en présence des enfants et aux attitudes qu'ils adoptent.

Malgré les difficultés qui peuvent survenir, il faut toujours privilégier les explications et trouver ensemble des sanctions positives.

Les animateurs doivent favoriser l'expérimentation, la découverte, susciter la curiosité et l'imagination des enfants.

L'évaluation

L'évaluation est un moment important, car il permet de faire le point et de consolider, voire d'améliorer les choses.

« Evaluer, c'est reconnaître et mesurer des effets ; une évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis d'expérience »

Elle vise à apprécier :

- La pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés ?
- L'efficacité : les objectifs sont-ils atteints ?
- L'utilité : l'action a-t-elle un impact ?
- La cohérence : les différents éléments du projet vont-ils dans le même sens ?

L'évaluation se fait en 3 temps :

Avant l'action :

- Diagnostic
- Grille d'évaluation

Pendant l'action :

- Collecte des données
- Prise de recul sur les actions menées
- Réunion hebdomadaire

Après l'action :

- Bilan a chaque fin de période de vacances
- Bilan de fin d'année pour évaluer l'activité sur l'année et formuler des propositions pour l'année à venir